



LADOM

L'Agence De l'Outre-mer
pour la Mobilité

LADOM c'est



Une agence au service des ultramarins

Créée en 2009, LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est **un acteur majeur des mobilités des résidents de l'outre-mer** au service du développement économique, social et culturel de leur territoire.

Devenue un Etablissement Public Administratif (EPA) en 2016, LADOM est financée par :

- l'Etat via le ministère des Outre-mer et le ministère en charge du budget ;
- L'Union Européenne via le Fonds Social Européen ;
- Les collectivités d'outre-mer en charge de la formation professionnelle.

Trois dispositifs tournés vers la mobilité



LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE/DIPLÔMANTE

Permettre aux **demandeurs d'emploi** ultramarins, **d'améliorer leur employabilité**, grâce à une formation donnant lieu à un diplôme ou à une certification reconnue par les entreprises.

3 574 bénéficiaires en 2017.



L'AIDE AU VOYAGE SPÉCIALE « ÉTUDIANTS »

Donner un coup de pouce **aux étudiants ultramarins** effectuant leurs études dans un autre DOM ou dans l'Hexagone, grâce à une prise en charge de leur trajet A/R.

LADOM leur permet ainsi de se rendre sur leur lieu d'études et de revenir chaque année, à moindre coût.

11 811 bénéficiaires en 2017.



L'AIDE AU VOYAGE SPÉCIALE « RÉSIDENTS »

Permettre aux **résidents (grand-public)** ultramarins de **maintenir les liens avec l'Hexagone** grâce à une réduction appliquée sur leur billet d'avion A/R.

20 860 bénéficiaires en 2017.

Trois types de prise en charge

LA FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE/DIPLÔMANTE...

Prise en charge **totale ou partielle** des frais pédagogiques et des frais afférents à la formation en mobilité (rémunération complémentaire, transport, aide à l'installation ,etc.).

LE COUP DE POUCE ÉTUDES...

Prise en charge **totale ou partielle** du billet d'avion + train :

- 100 % pour les étudiants boursiers ;
- 50 % pour les étudiants non boursiers.

Dans la limite d'1 aller et d'1 retour par année d'études.

Le niveau de ressources du foyer fiscal ne doit pas dépasser 26 631 € sur le dernier avis d'imposition.

L'AIDE AU VOYAGE...

Prise en charge **partielle** du billet d'avion :

- Aide simple (ressources comprises entre 6 000 € et 11 191 €) : réduction comprise entre 85 euros et 135 euros en fonction du DOM ;
- Aide majorée (ressources < à 6 000 €) : réduction comprise entre 270 euros et 440 euros en fonction du DOM.

Dans la limite d'1 billet tous les 3 ans révolus.

Un réseau de proximité

≈ **150** collaborateurs répartis en outre-mer et dans l'Hexagone.



Outre-mer

- **1 UT en Guadeloupe** (Baie-Mahault)
- **1 UT en Guyane** (Cayenne)
- **1 UT en Martinique** (Fort-de-France)
- **1 UT à Mayotte** (Mamoudzou)
- **1 UT + 1 antenne à La Réunion** (Ste-Clotilde et St-Pierre)

1 siège à Paris

Hexagone

- **1 UT + 1 antenne couvrant les Hauts-de France/Grand-Est** (La Madeleine et Colmar)
- **1 UT couvrant la Normandie** (Rouen)
- **1 UT + 2 antennes couvrant l'Atlantique** (Nantes, Limoges et Bordeaux)
- **1 UT couvrant l'Auvergne/Rhône Alpes/Bourgogne/Franche Comté** (Villeurbanne)
- **1 UT + 1 antenne couvrant la Méditerranée/Occitanie** (Marseille et Toulouse)
- **1 UT + 1 antenne couvrant l'Ile-de-France/Centre-Val-de-Loire** (Paris et Orléans)

UT = Unité Territoriale

Focus sur le dispositif spécial « étudiants »

LE PASSEPORT MOBILITÉ ÉTUDES



Quel est le dispositif !

POUR QUI ?

Vous êtes **étudiant(e)** (titulaire du BAC), êtes âgé(e) de moins de 26 ans et résidez en outre-mer.

POUR QUEL PROJET ?

Le cursus dans lequel vous désirez vous engager après votre BAC, est **saturé ou inexistant** dans votre département. Pour ces raisons, vous souhaitez poursuivre vos études supérieures dans un autre établissement situé en France hexagonale ou dans un autre DOM.

QUELLE EST L'ACTION DE LADOM ?

Pour chaque année d'études, LADOM finance et réserve :

Votre billet d'avion et de train aller

Votre billet d'avion et de train retour

depuis l'aéroport de votre lieu de résidence jusqu'à la gare ou l'aéroport le plus proche de votre lieu d'études.

Ce soutien est soumis à conditions de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 26 631 euros).

Un coup de pouce pour vos études!

QUEL EST LE MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE ?

- 100 % du prix du trajet si vous êtes étudiant(e) boursier(ière)
- 50 % du prix du trajet si vous êtes étudiant(e) non boursier(ière)

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- 1 - Vous connecter sur www.ladom.fr et ouvrir un espace personnel
- 2 - Constituer votre dossier en renseignant tous les champs obligatoires
- 3 - Vous assurer que votre dossier est complet et finaliser votre demande en cliquant sur « soumettre ma candidature »
- 4 - Pour renouveler votre demande, vous devez constituer un nouveau dossier en ligne sur www.ladom.fr

Infos utiles!

- Dépôt du dossier en ligne **au mois 15 jours** avant la date de voyage envisagée
- Réservation du trajet (avion et train) **effectuée par LADOM**
- Billets (avion et train) **non modifiables ni annulables** à partir de leur émission
- Pour les non boursiers, la réservation sera validée par LADOM **après règlement des 50 %** à la charge de l'étudiant. **Paiement par CB uniquement (pas de carte électronique)**
- La réservation inclue **2 bagages en soute**

Les chiffres clés (année 2017 pour tous les DOM)

ACCOMPAGNEMENT

11 811

Étudiants accompagnés sur leur trajet (aérien et ferroviaire)

FINANCEMENT

13,5

Millions d'euros engagés pour ce dispositif

ETUDIANT

84 %

Bénéficiaires étaient boursiers

Votre demande sur

www.ladom.fr

Merci